JOSEPH BOUDOT,

VICTIME DE LA CABALE DU FANATIQUE SÉGUIN, EX-CURÉ D'APREMONT;

A SES CONCITOYENS.

Joseph Garnier.

AVIS.

Je n'ai cherché à me venger des attentats commis contre moi, qu'en développant un caractère de franchise qui me place au-dessus de mes détracteurs. Cet ouvrage attirera sur ma tête la calomnie, les haines & la persécution que mes ennemis ont toujours su exciter. Mais, dussé-je mourir, je ne puis taire la vérité; & bientôt je sonnerai le dernier coup par le tocsin apremontais, qui dévoilera la source des lettres prétendues de Rome, des fabriques de bulles, des catéchismes & autres ouvrages incendiaires; je frapperai le tableau de chacun des individus, & un cadre heureux en fera sortir ces personnages couverts du manteau aristocratique.

JOSEPH BOUDOT,

VICTIME de la cabale du fanatique SÉGUIN, ex-curé d'Apremont ; à ſes concitoyens.

Un matin, le temps réveilla la vérité qui s'étoit endormie. A ſon réveil, le menſonge fut démaſqué, & la honte couvrit pour jamais ceux qui avoient trompé les hommes.

SAADI.

AUX PREMIERS ÉLANS du peuple français, pour anéantir l'hidre du deſpotiſme ; SÉGUIN, curé d'Apremont, homme vil par ſes principes, abject dans ſa conduite, devint le patriarche des prêtres fanatiques de ſon canton, & l'odieux apôtre de la contre-révolution : il ne fut aucun moyen de ſéduction qu'il ne mît en uſage pour ſe faire des ſuppôts ; l'on vit bientôt ſe rallier autour de lui cette foule de citoyens gangrenés, mélange monſtrueux d'inſolence & de baſſeſſe, tels que les Petitguyot, les Clément, les Meurice-captifs, les Davadan, Mourelet, &c. Ils établirent, ſous les ordres de ce chef hideux

& larmoyant, un plan régulier, pour ne pas laisser propager les grands principes de la sainte Liberté, accaparer les consciences, tromper les sots & crédules, & s'envelopper de prosélites qui puissent, en se pliant adroitement aux événemens, les revêtir de tous les pouvoirs constitutionnels, pour couvrir d'opprobre les bons citoyens, en attendant qu'ils les pussent égorger.

De cette faction corrompue & corruptrice, est sortie ma proscription, parce que, brûlant du patriotisme le plus épuré, j'osai le premier dévoiler les trames sourdes, les menées odieuses de ses membres, en repousser ouvertement les opinions & projets infernaux. Bon dieu ! dans son conciliabule secret, elle jura ma perte : vingt fois je vis des mains meurtrières suspendre sur ma tête le glaive assassin, pour trancher le fil de mes jours; vingt fois je fus arraché à la mort cruelle que me préparoit la horde exécrée qui, empêchée de consommer ce crime épouvantable, dont la lâcheté égale l'horreur, employa les manœuvres infames pour faire couler mon sang dans les supplices. Ces atrocités ne me laissant que le loisir de prendre garde au salut de ma personne; contraint de m'expatrier, j'allai

douloureusement augmenter le nombre des émigrans, sans grossir celui des infames contre-révolutionnaires.

C'est en vouant à l'exécration ces monstres fléaux de la patrie, altérés du sang de leurs concitoyens, que je dois faire connoître les cruautés de mes persécuteurs, & l'on verra que si je suis destiné à être leur victime, que ce n'est que pour avoir été le plus zélé patriote.

ATTACHÉ à la bonne cause, par les sentimens du patriotisme, j'avois su, avant la révolution, repousser les vexations inouies & les surcharges que plusieurs oppresseurs s'efforçoient de faire retomber sur les malheureux habitans d'Apremont (1). Ces faits ayant pu être de quelque

(1) On sait à quel prix j'ai arrêté la rapacité de l'avide Thiery, quand le pâtre Clément envahissoit sous son nom les propriétés communes, & qu'il portoit atteinte aux droits & priviléges des habitans. On sait comment j'ai anéanti la trop inique & tyrannique justice de ce possesseur du fief de Montrichier, quand les amendes indues auroient réduit à la mendicité deux cents familles. On sait comment j'ai dévoilé l'escroquerie de Séguin, quand, sous couleur d'un chiffon ténébreux, il voloit les arbres des forêts, & augmentoit son monstrueux chauffage. On sait encore

mérite, mon dévouement à la caufe populaire, ou peut-être mon horreur contre les tyrans, déterminèrent les citoyens d'Apremont à m'affocier à un bon collégue pour l'échevinat de 1789, & à nous remettre en mains, pendant un temps fi orageux, les pénibles fonctions du régime de la commune. O infortuné! . . . . c'eft-là où commence l'enchaînement des rufe, calomnie, impofture, vexation, diffamation, fourberie, tyrannie & cruautés forgées au confeil ténébreux, marquées au coin du frocard peftiféré Séguin; puis répandues, divulguées & exécutées avec une rage indicible.

Mon élection déplût aux oppreffeurs: ils pensèrent y rencontrer cet œil ami du peuple, à la vigilance duquel leurs ufurpations méditées n'échapperoient point, & qui mettroit un frein à leur tyrannie. Lors ils lâchèrent de fa caverne le patelin Petitguyot, qui penfa par la diffamation me déjeter de l'échevinat; dans fa rage convulfive, il m'accufa de l'horrible

---

que j'avois retardé l'ufurpation des halles publiques; fait difparoître la prétendue exemption de gens de guerre de Petitguyot; dénoncé que pendant dix ans il avoit rejeté fa capitation fur les habitans, ainfi que fes mpôts, par une fauffe déclaration de biens, &c. &c. &c.

projet d'enlever les impôts royaux, il donna la plus grande publicité à cette calomnie (1); mais cette imputation révoltante s'écrafa fous le poids de fa noirceur, & la diffamation fût trop groffière pour avoir produit d'autres effets que le mépris.

Ce crève-cœur redoubla la rage que ces délateurs furent adroitement étouffer, jufqu'à ce que l'inftant parût propice pour me facrifier.

La fociété de ces tyranneaux n'étoit point encore confolidée lors de la convocation des états généraux : indifférens fur les calamités publiques, chacun d'eux entraîné par fa cupidité, votoit pour fon intérêt particulier, quand une cataftrophe en referra les nœuds, & amalgama leurs intérêts.

Enivré de fon parchemin frais écorché, Séguin, cet hideux curé, gonflé d'amour propre & de fon fot doctorat, fe berça du ridicule que fon rare mérite le conduiroit aux états généraux : dans ce délire, il vole à l'affemblée de Vefoul ; au début de ce préfomp-

(1) C'eft par un libelle diffamatoire, notifié aux habitans, qu'il fit lire à la porte de l'églife, & au fon de la cloche.

tueux, la plus juſte indignation s'empara des eſprits de l'aſſemblée : elle connut qu'il avoit l'impudence des robins, l'hypocriſie du haut clergé & la férocité de la nobleſſe; elle connut qu'il ne voyoit le bien de ſa patrie que d'un mauvais œil, & elle crut devoir le repouſſer avec une fermeté civique, qui lui rendit la gueule béante, le fit diſparoître, & rapporter ſes pas du côté de ſa caverne, dans l'eſpoir de s'y trouver mieux léché.

Encuiraſſé de ſes odieux projets, méditant vengeance, il rallia dans ſon antre les ours furieux & noirs de chaque clocher qui, dans la démence & la rage, ſe preſcrivirent les manœuvres à mettre en uſage pour exciter le peuple à la révolte.

Muni du plan combiné avec ces prêtres factieux, il aſſembla ſes énergumènes d'Apremont; il leur communiqua les vues infernales des ennemis de la révolution; il exagéra la perte des priviléges & emplois qu'elle arrachoit à chacun d'eux; il leur manifeſta ouvertement ſon indignation contre la Liberté renaiſſante; enfin, il les amena au gré de ſes paſſions déréglées, à n'épargner ni ſoins, ni peines, pour reconſtruire l'édifice honteux du deſpotiſme.

Bientôt ſe firent ſentir les maux que de pareils monſtres ſuſcitèrent à la france : ces factieux non moins jaloux du déſordre général, ſe livrèrent à des vexations auſſi cruelles que variées.

La pénurie des denrées menaçoit Apremont de toutes les horreurs d'une prochaine famine : Clément, ce vorace & inſatiable Clément, ſoutenoit la diſette des alimens de première néceſſité, & ſouvent par des chargemens nocturnes il affamoit le pays. Nuit & jour je me vis forcé de contenir un peuple irrité, qui vouloit aſſouvir ſur lui ſa fureur ſi juſtement méritée. J'ai ſauvé, j'oſe le dire, ſa maiſon des dévaſtations; je lui ai ſauvé la vie, & peut-être encore à ſa famille. Ces dangers devoient effrayer cette ame vile ; mais le génie mal-faiſant de l'hideux curé l'emportant, rien ne fut capable d'arrêter les déprédations de lui & des ſiens.

Davadan, né méchant, étoit garde des forêts communes ; les délinquans, que par ſes menaces ce furibond intimidoit, étoient bientôt appelés par l'hideux Séguin, qui les diſpoſoit, par une criminelle connivence, à faire un ſacrifice pour aſſoupir les rapports ; il les

renvoyoit au pâtre Clément, qui les mettoit à contribution ; à défaut d'argent, ces malheureux étoient contraints à souscrire des billets à ordre fabriqués par les Clément ; & à leur profit, qui avoient pareille vertu que l'or, pour clore la bouche du beau-fils. On ignore le nombre des victimes de cette escroquerie : on sait seulement qu'elle fut découverte & réprimée par une sentence qui entache l'honneur des Davadan, Clément père & fils.

Personne ne put se dire à l'abri de leurs violences ; le sieur Perchet de Gray, fondé en titres, & par une antique inscription, fit rétablir son banc à l'église d'Apremont ; cette reconstruction eut le malheur de déplaire à la horde qui commit le pâtre Clément pour la détruire. En effet, cet habile exécuteur de ses ordres s'introduisit nocturnement, eut la témérité de briser ce banc, & de le jeter à la porte de l'église.

Le cruel Séguin, livré à la joie que lui inspiroient ces troubles, n'en tyrannisoit qu'avec plus d'acharnement les infortunés citoyens ; suppôt & protecteur des scélérats, il employoit jusqu'aux séductions de témoins pour les arracher aux châtimens ; ambitieux & enclain

au mal, il étoit le tyran & le perſécuteur des contribuables à la dîme ; enfin, il n'étoit aucun voiſin des propriétés curiales, à qui il ne fît tort, ſoit en uſurpant ſon héritage, ou lui ſuſcitant des procès auſſi odieux qu'injuſtes.

Petitguyot, que le même eſprit de rapine dominoit, retenu depuis long-temps d'uſurper la halle publique qui maſque ſa caverne, ne ſe contint plus; on le vit aſſouvir ſa cupidité, en portant une main rapace ſur cette propriété commune, qui, dans la crue des eaux, devient aux habitans un paſſage auſſi utile qu'indiſpenſable. Il en plâtra ſon repaire ; le vœu général me fit dreſſer procès-verbal de l'uſurpation, & de lui en notifier l'oppoſition. A ce coup, la fureur du patelin éclata, impertinences, menaces, imprécations, horreurs, rien ne contint, je fus définitivement voué à l'indignation de toute la ſéquelle & compagnie.

Plût au ciel que ces déprédateurs euſſent borné à ce point le cours de leurs malverſations, qu'ils n'euſſent point fomenté ſans ceſſe de nouveaux troubles, & attiſé le feu de la ſédition !

Ces factieux ne virent point venir sans inquiétude l'organisation des nouvelles municipalités; l'esprit de contre-révolution qui les soutient, leur fit désirer avidement les emplois qui pourroient leur fournir de nouveaux moyens de l'avancer : tout aussitôt, projets, complots, cabale, soudoyemens de valets, sourdes menées, intrigues secrettes, apparences trompeuses & affectation de patriotisme. C'est dans cette occasion que ces ennemis de la Liberté redoublèrent de vigilance pour envahir l'administration, & la diriger contre les patriotes.

Le jour des élections venu; le tableau des citoyens disposé avec une intelligence perfide; l'assemblée formée; l'hideux curé ayant endoctriné ses partisans, étant à leur tête, prévient qu'il ne veut être maire ni procureur de la commune, mais qu'il acceptera tous autres emplois : sitôt, son affidé, le patelin Petitguyot le proclame président; ce coup d'autorité occasionna de la rumeur, étouffée par la troupe vindicative de ses collègues, qui, selon les mesures prises, dominoient ce jour-là le petit nombre des bons patriotes. Il fut installé, & prononça un discours pestilentiel, couronné par les applaudissemens envenimés des séditieux.

Sous la préfidence d'un homme fi vain, fi fourbe & fi injufte, tout fe paffa au gré de la faction ; elle lui affocia pour fecrétaire, après une proclamation colorée par un fcrutin, le famélique Mourelet, dont le travers du cou annonce ceux de l'ame ; elle repouffa tous les bulletins non écrits par les dignes fils du patelin Petitguyot, qui, changeant les noms défignés par les votans, fubftituoient ceux appelés par la lifte cabaliftique ; elle fut prévoir & furmonter les obftacles du dépouillement, en environnant le bureau de fes valets armés, qui éloignèrent l'affemblée, tandis que les préfident & fecrétaire dépouillèrent les fcrutins à la face des automates de fcrutateurs, qui ne firent pas même la proclamation des réfultats. De-là naquit ces élections des Petitguyot, Clément, Mourelet, &c. &c. que l'on pourroit comparer à l'écume d'une mer orageufe, ou plutôt au méphitifme fuffoquant d'une foffe ordurière.

Ma fuppreffion du tableau des citoyens entra dans le plan de la horde; cette profcription & le refus du déteftable préfident, d'entendre mes réclamations, me contraignirent à notifier à la commune, non-feulement

le vice de ce tableau, celui des élections, les fourberies découvertes, mais encore l'incapacité des Clément & Davadan à y être admis, étant atteints & convaincus des plus graves imputations *de coquinisme*. La réponse sotte, triviale & indécente du patelin maire Petitguyot, devint l'aveu de mes plaintes & de ma dénonciation.

A peine furent-ils revêtus des autorités municipales, que les factieux qui dominoient en ce corps, projetèrent de rétablir les pernicieux abus que j'avois fait disparoître. Déjà l'hideux curé, par une répartition de bois injuste, étoit récompensé de ses iniquités. Le vœu public détermina quelques citoyens & moi, d'arrêter ces dilapidations renaissantes : l'acte signifié à la municipalité, fut à Petitguyot & à Mourelet un motif de sécurité, pour présenter au conseil général un préambule de délibéré aussi artificieux que mensonger ; tendant à confirmer le chiffon ténébreux du larmoyant curé, & les remplit de la douce satisfaction de consigner dans les registres municipaux, le fiel & le venin qu'ils vomissoient journellement contre moi. En effet, le préambule de la délibération fut frappé au

caractère le plus noir de la méchanceté, elle fut souscrite par deux membres de l'assemblée, & déjetée par ceux qui ne se rendant pas indignes de la bonne cause, regardèrent cet acte comme un chef-d'œuvre d'injustice & de vexation.

Tandis que les patriotes d'Apremont soupiroient après l'ordre public, on ne vit pas sans étonnement les factieux du corps municipal, habiles exécuteurs des desseins du pervers curé, s'occuper uniquement à contrecarrer les décrets de l'Assemblée nationale & à égarer le peuple. Le secrétariat de la commune n'offroit aucune transcription ni dépôt des décrets, l'envoi en étoit dérobé à la connoissance des municipaux patriotes, & la publication au peuple. Dans ces temps d'anarchie, jamais les citoyens n'eurent un besoin plus pressant de s'éclairer sur leurs vrais intérêts; mais ces factieux redoutoient la publicité de ces lois qui anéantissoient le plan de la ligue effrénée des ennemis de la Liberté.

Je vis donc avec indignation, ce groupe d'hommes vendus à l'aristocratie, voiler la statue de la loi; certes, j'en ai parlé avec indignation

& en citoyen libre, qui ſe fait un devoir de découvrir la trahiſon & les traîtres.

Dans le calme trop profond des patriotes municipaux ſur le ſalut public, je donnai l'éveil au corps municipal pour lui deſſiller les yeux ſur la conduite incivique de ſes membres. Cet éveil tint en halaine la faction qui s'en empara, & qui arrêta dans ſon tripot ſecret qu'il ſeroit honoré du même mépris que les décrets. Dans cette lutte de la Loi avec ſon exécution, une ſommation qui ſuivit, eut pareil ſort. Il fallut encore des plaintes pour que le manège municipal ſe réſolût à donner la publicité à quelques décrets ; mais ce fut par l'organe empeſté de l'hideux curé, qui la commentant dans ſes prônes ſelon ſon opinion gangrenée, n'annonçoit que de ſiniſtres événemens.

Tout étoit de concert pour empêcher la lumière d'arriver juſqu'aux citoyens, & les entretenir dans la plus groſſière ignorance ; à peine les lois étoient-elles attachées à la porte de l'égliſe ſix heures le dimanche, que le ſecrétaire de la municipalité les enlevoit & les coupoit en mains pour faire écrire ſa fille. Bon

dieu, quelle ſingulière économie (1)!.....

Le manège municipal ne fut remarquable que par des erreurs & des écarts ſéditieux. La contribution patriotique le livrant à une méditation ſérieuſement perverſe, lui préſenta le fruit d'un acharnement combiné à ma deſtruction : un rôle ouvert durant moins de trente-ſix heures, auſſitôt clos, le combla d'ivreſſe d'avoir trouvé mon patriotiſme en défaut, & la prétention à m'exclure des aſſemblées. Mes remontrances au patelin maire, ſur l'inexécution du décret, quant au terme preſcrit pour l'ouverture du rôle, & ma plainte ſur ce bref délai accordé, furent infructueuſes, le tartuffe rejeta mon offrande ; je me vis forcé de la faire par une déclaration au ſecrétariat, qui a été enlevée ou inconnue.

A cette vexation il en ſuccéda une autre plus cruelle. Sous mon échevinat, temps des efferveſcenſes populaires & des calamités pu-

(1) C'eſt ce même individu qui, ſous les ordres du fanatique Séguin, tranſcrivoit les circulaires de conſpiration, pour provoquer le peuple à la violation des lois, à l'effuſion du ſang, & au renverſement de la Conſtitution.

bliques, l'exigence toujours renaiſſante des beſoins particuliers avoit néceſſité les malheureux contribuables au retard de l'acquittement de leurs impôts; dans ce retard involontaire, le ſiniſtre tripot, par une combinaiſon ſcélérate, étayée par la diffamation, penſa qu'une accuſation lancée dans le public avec un éclat odieux & révoltant, me livreroit aux fureurs d'une populace crédule & ſanguinaire. Tel étoit en effet le vœu cruel que ces détracteurs formoient dans leurs cœurs, quand on vit les Clément, Mourelet, Petitguyot & autres enragés de la faction, courir & exciter contre moi l'indignation populaire, en publiant que j'avois fait le recouvrement de tous les deniers royaux ſans aucun verſement à la caiſſe, & que je méditois une évaſion. Le degré de ſcélérateſſe de cette action ne les fit pas craindre de prendre ſur eux toute l'ignominie qui doit retomber ſur de faux & pervers accuſateurs.

Dès long-temps la conduite peu meſurée, les expreſſions indécentes & la haine mal déguiſée de l'exécrable horde, m'avoient rendu aſſez prévoyant pour repouſſer les attentats qu'elle dirigeoit contre moi : douze fois j'avois verſé à la caiſſe durant ma comptabilité : douze

fois j'avois fait vérifier mon rôle & reconnoître mes débourſés ſur mes verſemens, lorſque, oppreſſé du ſentiment douloureux que fit naître en mon cœur un tel outrage, voulant m'arracher ſous la hache de mort, j'acquittai de mes fonds le reliquat des impôts; auſſi le receveur regarda-t-il comme un acte de juſtice de m'accorder atteſtation de l'exactitude de mes verſemens & des avances & acquittement de mes deniers.

Le compte de ma geſtion devoit dévoiler la malignité de ces détracteurs; j'en offris la reddition à la municipalité, par pluſieurs déclarations qui furent celées. Je préſentai ma requête au directoire du diſtrict, renvoyée au manège municipal, qui, ſe ſentant arracher le maſque de ſes impoſtures, refuſa conſtamment l'audition de mon compte. C'eſt ainſi que ce tripot infernal concertoit ſes projets pour me dénigrer, & qu'il m'enlevoit tous moyens de me diſculper des imputations infamantes dont il ne ceſſoit de m'accabler.

Telles étoient les trames qu'ourdiſſoit le manège municipal; je paſſe ſous ſilence d'autres excès anti-conſtitutionnels, qui ne ſont pas moins révoltans.

Grâce à la providence diabolique, dont la rage a juré la ruine du patriotisme ; ces pestes publiques qu'Apremont renferme dans son sein, alloient tête levée sous le bouclier de l'audace & de l'imposture. La réussite de tant de scélératesse réveilla en eux la trame d'une conspiration affreuse contre ceux qui ont développé quelque énergie dans la cause du peuple, & qui ont démasqué les traîtres & les ennemis de la Constitution. Objet de l'exécration de ces anti-citoyens, ils s'efforcèrent de me rendre suspect aux patriotes ; ils saisirent avidement toutes les occasions qui pouvoient leur fournir le prétexte de m'humilier, m'écraser, me surprendre, & souvent à me tromper. Jusqu'alors la calomnie n'avoit été que le foible prélude des maux qu'ils me préparoient ; mais bientôt les Petitguyot & Clément inoculèrent leur froide rage à leurs dignes fils, qui me jurèrent une haine implacable : certes, j'endurai de ces monstres toutes les cruautés que la barbarie la plus sombre peut suggérer. J'eus l'espoir de faire réprimer ces attentats ; mais hélas ! il est, comme on le voit tous les jours, d'heureux coupables ; car des juges, par une foiblesse digne de l'ancien régime, enhardirent ces forcenés, en anéantissant une pro-

cédure criminelle, étayée des preuves les plus complettes. Ciel, quelle vexation (1)!

Les factieux encouragés par une impunité qui leur eſt aſſurée, réſolurent de former dans le ſein des aſſemblées primaires, une coalition des ennemis de la Liberté, pour y porter le trouble; l'exécution de ce projet dépendoit d'une victime, dont le ſacrifice pouvoit devenir le ſignal du ralliement. Jouet de la fureur de ces agitateurs du peuple, le nouvel orage vint fondre ſur moi. C'eſt-là où le patelin maire Petitguyot débuta par l'accuſation odieuſe & menſongère, que je m'étois permis des violences contre lui, quand, aſſiſté de quelques municipaux, ils vinrent chez moi pour recevoir la déclaration de mon don patriotique; c'eſt-là où ces officiers municipaux entendus ſur ce prétendu acte d'inciviſme, repouſsèrent cette dégoûtante aſſertion, qui couvrit mon délateur & ſon tripot d'ignominie. C'eſt encore là que, furieux de cet affront, les factieux firent mouvoir le plus odieux ennemi de la paix, le déteſtable Séguin, qui, dans le deſſein d'exciter

(1) On vit dans les concluſions de M. Cretin leur parent, qui ne ſe récuſa point, la défenſe de les pourſuivre criminellement.

les ſoulèvemens médités, donna la plus grande publicité à un libelle diffamatoire fabriqué contre moi, mais qui n'inſpira que la pitié pour la frénéſie du triſte curé & de ſes limiers, qui virent avec douleur mon droit de citoyen conſervé.

La ſeconde aſſemblée primaire les vit occupés à intriguer pour porter à l'emploi de juge de paix le patelin Petitguyot; malheureuſement les citoyens ne lui trouvant pas les qualités eſſentielles pour une place ſi importante, ces factieux ſe ruèrent de nouveau ſur moi, en m'enlevant du tableau ma qualité d'éligible, à deſſein de faire naître le trouble.

En effet, ma réclamation me fit aſſaillir par leur chef. C'eſt à ce coup que je fus contraint de repouſſer ouvertement la charité diabolique de l'apôtre Séguin; conſpué, honni, il lâcha priſe; mais bientôt le procureur du deſpotiſme, le tortu Mourelet lui ſuccéda; il eut l'impudeur de proférer de nouvelles impoſtures, pour me priver des droits que l'indigne faction cherchoit à m'arracher. Ils me furent conſervés par une déciſion univerſelle : je dis univerſelle, parce que je ne compte point ſept à huit forcenés, les moteurs du trouble, qui ſe

virent couverts de la boue de leurs propres actions.

Ils manifestèrent affez, à la troifième affemblée primaire, leur turbulence, en fe faifant un jeu d'en méprifer les décifions ; un tableau des citoyens deftinés à exciter le défordre, y fut dépofé ; il fe reffentoit bien de la morgue infolente de ces agitateurs du peuple, qui y dérobèrent encore ma qualité d'éligible ; mais préférant la tranquillité de l'affemblée aux fcènes d'horreurs qu'on s'efforçoit d'y fomenter, je me bornai à protefter contre le fignataire de cet œuvre, le patelin maire (1).

---

(1) Si la difpofition de ce tableau forgé au finiftre tripot du brigandage, fut, par la malignité de fes fabricateurs, une confpiration criminelle pour immoler un zélé patriote, cette même difpofition n'en fut pas moins l'ouvrage de la baffeffe des ennemis de l'égalité & de la Liberté. Faut-il oublier cette lâche flagornerie, d'infcrire avec toute l'humilité du plus bas courtifan, au fcandale général & en tête des citoyens, ces mots, M. LE CHEVALIER DEVILLE, tandis qu'il a refufé le ferment civique, & qu'il eft connu pour un déterminé contre-révolutionnaire ? D'ailleurs, qui n'auroit pas été indigné, de voir qualifier les féditieux de MONSIEUR, & les patriotes par leur nom tout court ? Ce ridicule n'a-t-il pas excité le trouble, par

Sans renoncer au désir de rendre la quatrième assemblée la proie de ses fureurs impatriotiques, la turbulente faction trouvant sa ruse usée, fit disparoître son vicieux tableau attentatoire aux droits de l'homme & du citoyen, sans en procurer un conforme au vœu de la loi. Rien ne pouvant assouvir sa maudite rage, je me vis encore en but aux manœuvres tortueuses du vil Mourelet, l'agent de la faction, qui vit couronner son acharnement anti-civique de ma nomination d'électeur.

Au milieu de tant de persécutions, & dans la lutte continuelle de mon droit de citoyen & d'éligible, toujours futilement contesté &

---

la pitoyable prétention du captif Meurice, qui voulut être le seul monsieur de sa famille? Quoi! n'a-t-on pas vu un visage à deux faces, emmanché d'un cou tors, revendiquer quelques suffrages, dans la sotte croyance qu'il est le monsieur d'un frère nommé MOURELET? c'est indigne, boureaux, fabricateurs de ce tableau de malédiction! avez-vous oublié la politesse nouvelle de l'égalité? apprenez que chaque citoyen est monsieur, ou que personne ne l'est.

On se souvient comment les Mourelet, Petitguyot, Clément & Davadan s'étoient élus assesseurs, & comment l'assemblée réprima ce petit trait de leur fourberie.

toujours légalement reconnu, les factieux; malgré leur perfidie, me virent élire notable; mais la crainte que le patriotisme n'influençât sur les esprits foibles & crédules du conseil général, qu'ils conduisoient au gré de leur déréglement, leur fit concevoir le projet inique qu'exécuta le patelin maire, en me retirant toutes invitations d'assemblées.

Déjà depuis long-temps l'engouement des dupes pour ce maire, avoit dégénéré en repentir : enfin les rugissemens de la haine succédant à tant de violences & de déprédations, lui firent sentir la nécessité d'une prompte retraite; mais il ne voulut détacher l'écharpe municipale de son manteau d'hypocrite, qu'après avoir pressuré jusqu'à la dernière goutte la commune. Il restoit encore aux habitans, pour toute ressource, la plus belle futaie que le vœu général désignoit au rétablissement des édifices publics; ce dilapidateur, entraîné par sa voracité, s'en reput par une distribution illégale, au moment même qu'il abandonna le poste honorable qu'il devoit plutôt à son intrigue qu'à sa vertu.

Cette distribution criante mit le comble à ses déprédations; car, profitant de sa dernière

autorité, par un coupable abus; au mépris de la loi la plus formelle, & contre le gré des citoyens, il fit don de la plus considérable cote à l'aristo-papiste curé; mes remontrances aux citoyens firent vendre cette partie & verser la somme à la caisse commune.

L'avide réfractaire osa se pourvoir contre un des acquéreurs partiaire, qui m'invita à l'assister devant le juge de paix, où je repoussai la prétention illégitime du frocard vorace, qui se désista. Malheureuse victime! dans cet instant, les membres de la faction qui abreuvoient ma vie d'opprobre & d'infamie, conjuroient sur ma tête la férocité de leurs enfans : ils portèrent la fureur au point que, ce jour même, rentrant à Apremont, un digne fils de l'ex-maire Petitguyot me coucha en joue; le chien du fusil s'abattit, la poudre, heureusement, ne prit point; je fus sauvé par un prodige du hasard; il se disposoit une seconde fois au coup de feu, lorsque, m'élançant, je pus le désarmer (1).

---

(1) Je ne suis point la première victime de la superbe éducation des enfans de ce patelin; ils avoient déjà fait leur apprentissage du coup de feu sur le

La plume tombe des mains à de pareils récits; & ſi j'ai le courage de la reprendre, ce n'eſt que pour tracer en caractères de ſang la ſainte indignation du patriotiſme contre les brigandages de la horde des factieux.

A la honte des mœurs publiques, depuis le commencement de la révolution, l'hideux curé alloit remuant la boue des rues, prêchant la révolte dans les ténèbres; puis redoublant d'efforts, lui & ſon vicaire, ces miſſionnaires d'enfer effrayoient le peuple, pour métamorphoſer les hommes en démons & les femmes en furies ; ils échauffoient ſecrétement les eſprits de leur fanatiſme pernicieux, perſuadant que la meſſe célébrée par les nouveaux prêtres, feroit nulle & ſacrilége, que les évêques ne ſeroient ni ordonnés ni ſacrés; qu'on alloit fermer les égliſes, les confeſſionnaux & les cimetières. Ayant ainſi diſpoſé les conſciences crédules & timorées, on vit ces boute-feux les appeler ſcandaleuſement par leurs diſcours publics à groſſir le parti contre-révolutionnaire qu'ils avoient décidément formé dans Apremont.

---

recteur d'école, pour le corriger de l'impertinence de leur donner de meilleures leçons.

Par la coupable complicité des municipaux fanatiſés, la cure d'Apremont étoit devenue le foyer de la contre-révolution; elle offroit un aſile aux prêtres réfractaires, qui y affluoient pour vomir ces ouvrages incendiaires lancés dans le public pour renouveler une ſaint Barthelemy.

Des indices apprirent au tribunal de Gray, que la cure d'Apremont étoit la caverne du fanatiſme & le repaire des eſclaves du pape, qui, préférant le déſordre à l'ordre, le menſonge & l'erreur à la vérité, s'y aſſembloient pour blaſphêmer les lois : par l'organe de ſon accuſateur public, il m'ordonna de l'activité pour faire cette découverte.

Chaque jour ces déſordres me livroient á d'effrayantes réflexions; on entendoit déjà les énergumènes d'Apremont plaindre le ſort des prêtres ariſto-papiſtes; on les voyoit fuir le ſanctuaire de la Liberté, ſucer le poiſon du fanatiſme que vomiſſoit l'odieux Séguin, ſous le nom ſacré de la vérité; quand encore je vis ce monſtre, ſous les apparences d'un zèle apoſtolique, transformer ſes méditations paſtorales ſur les lois fondamentales & ſacrées de l'empire français, en propos ſcandaleux

& séditieux dont il faisoit retentir son église. C'est là qu'effrontément il dit : *je vous lirois bien encore quelques décrets, mais vous n'y comprendriez rien. — Si vous voulez vous joindre à moi, je ferai réformer ceux qui vous préjudicient. — On exige de moi un serment qui répugne ; ma conscience me dicte le contraire ; je ne le ferai qu'avec restriction. — Quoi qu'il en arrive, nul ne peut me dépouiller de mon bénéfice. — Je serai jusqu'à la mort votre vrai curé ; il n'y aura qu'un* intrus, *un schismatique qui osera me remplacer. — Je ne vous abandonnerai point, ayez de la confiance en moi. — Tout ce que j'ai entrepris, j'en suis toujours venu à bout. — Je resterai dans ce lieu, & je vous procurerai secrétement tous les secours spirituels, &c. &c. &c.*

Persuadé que, prêcher contre les lois, étoit un crime que je partageois, si je ne le faisois cesser, je résolus d'inviter le nouveau Pierre l'hermite à modérer son zèle licencieux ; mais l'hideux effréné m'interdit toutes remontrances patriotiques, sous peine d'encourir toute la férocité de ses séguinistes.

Incapable d'effroi comme de soupçon, je suivois les prônes incendiaires, où il répandoit sa doctrine de sang ; je l'entendis tonner contre

le clergé conſtitutionnel, demander des prières pour les ci-devant princes de l'égliſe, archevêques, évêques & paſteurs perſécutés (1). Quelle fut mon indignation! comment s'impoſer ſilence, lorſqu'il faut ſonner l'alarme! comment épargner un impoſteur qu'il faut démaſquer & proſcrire! ouï, je repris & voulus faire taire ce lucifer incarné; ô infame! ô ſcélérateſſe impunie! . . . Bientôt l'infame ſervante de ce monſtre donna le ſignal du maſſacre à tous les effrénés fanatiques qui s'élancèrent ſur moi; déjà j'étois ſaiſi & frappé par les dignes fils de l'ex-maire, qui faiſoient retentir aux oreilles du public, ce cri féroce: *à la lanterne. . . . à la lanterne. . . . pendons-le. . . . .* Déjà un ſcélérat, couvert de l'uniforme de garde national, m'ayant ſaiſi au corps, crioit : *apportez une corde. . . . Je vais vous le livrer. . . . . .* & le malheureux qui ſouilloit l'uniforme des milices devenues les ſoutiens de la ſureté publique, étoit encore un Pierre Petitguyot. Déjà l'infame ſervante du Séguin s'efforçoit de me décharger un poignard dans le ſein, & le groupe fanatique

---

(1) C'eſt en élaguant du rituel qu'il tenoit, les prières ordinaires, qu'il adapta ces propos fanatiques.

armé de pierres, crioit : *livrez-nous-le*, *nous voulons le tuer.* Quand dans ces angoiſſes, entre la vie & la mort, les patriotes municipaux ſe ſont préſentés avec de bons citoyens, qui ſe ſont ouvert un paſſage à travers les nombreux enragés fanatiques, m'ont arraché de leurs mains & conduit à la maiſon commune, où ils dreſsèrent procès-verbal de l'horrible attentat, qui me fut delivré contre le gré d'un ſcélérat emmanché d'un cou tors, & du fanatique curé, qui vint ſolliciter les municipaux à ne conſtater cette atrocité par aucun acte.

Loin que les municipaux ſéguiniſés ſe ſoient prêtés à rétablir le calme, on les vit fuir & laiſſer un cours libre à tant de forfaits. Le ſeul tortu Mourelet, procureur de la commune, l'horreur des bons citoyens, fut ſpectateur complice de la fureur atroce des brigands : requis, par un patriote municipal alarmé du danger, d'inviter les bons citoyens à donner ſecours, il eut la témérité de répondre : *laiſſez faire* ..... *laiſſez faire* ..... O ſcélérat, l'opprobre du ſiècle ! ne feras-tu donc toujours que le vil agent de la conjuration, & le procureur des brigands ?

Tous ces furibonds fanatiques, au désespoir de s'être vainement livrés au désordre comme de vils scélérats, encouragés par l'aperçu de la plus horrible impunité, toujours guidés par la soif criminelle d'éteindre leur rage dans mon sang, renouvelèrent si frequemment leurs excès de barbarie, que ma vie ne présentoit plus que les horreurs de la plus affreuse agonie.

Chaque jour il s'élevoit de nouveaux orages; car Séguin, cet homme dont l'ame atroce ne connoît de jouissance qu'au sein de la discorde, ayant attaché les infames bourreaux Petitguyot à mes pas, ils firent jouer tous les ressorts de la scélératesse la mieux combinée, pour empoisonner mon patriotisme de tout ce que la calomnie & l'imposture peuvent enfanter de plus odieux, & de tout ce que l'imagination peut produire de plus exécrable. On les entendit publier que j'étois payé par la liste civile ..... *que j'étois un embaucheur du prince Condé ..... que mes fréquens voyages ne tendoient qu'à procurer des hommes aux émigrans* ..... &c. &c. ... Voilà de ces idées qui glacent le sang au moment où il porte la vie vers le cœur. Que de noirceur & de

férocité cachées ſous cette accuſation (1) !

Ces horreurs étayées par les ariſto-ſéguin d'Apremont, avoient ſi fortement révolté les eſprits, qu'à Gray, la prévention & l'exécration étoient telles, qu'aux premiers hurlemens des groupes, j'étois obligé de fuir, pour éviter la fureur dirigée ſur ma tête proſcrite.

Lorſque ces abominations eurent produit ſur un peuple crédule l'effet sûr & cruel qu'ils en attendoient, leur froide rage ne ſe contraignit

---

(1) Il eſt bien étrange que j'aie été ainſi indignement accuſé de trahir la patrie, quand j'ai toujours été un martyr de la Liberté... On a cherché à entacher ma conduite, ſous couleur de mes fréquens voyages.... Eh bien ! un mot me juſtifiera... Quand, avec les volontaires de Dijon, j'enlevai le dépôt des amendes honorables à Jéſus-chriſt, ouvrage incendiaire des prêtres fanatiques, qui ſe diſtribuoit, & que le lendemain, à huit heures du ſoir, au centre de la ville, je fus aſſaſſiné par un prêtre : m'accuſoit-on d'enrôler pour les contre-révolutionnaires ?....

On peut lire l'expreſſion de mes ſentimens, dans mon diſcours au département de la Côte d'or, prononcé à la tête de la garde nationale du canton de Talmay, imprimé dans le journal patriotique de ce département, du 3 mai an dernier ; il ſera ſuffiſant pour relever la turpitude de mes détracteurs.

plus, & ces tigres altérés de mon ſang, mirent le comble aux crimes qui les enhardiſſent par de nouveaux attentats.

Un jour qu'échappé aux hurlemens d'un groupe de la ville de Gray, j'avois trouvé un aſile parmi des citoyens aſſurés de mon patriotiſme, je me vis aſſailli par un Antoine Petitguyot, portant l'uniforme national, qui y vint m'outrager, pour me propoſer un cartel : à ma réponſe que tout duelliſte étoit un meurtrier, & tout ſpadaſſin un ariſtocrate ou un brigand, il m'eût égorgé, s'il n'eût été repouſſé & éconduit.... Je ne tardai pas à être averti qu'il y avoit le plus grand danger pour moi de reſter plus long-temps à la ville; qu'il ſe préparoit quelques ſcènes d'horreurs, que j'allois y être maſſacré ; que les tentatives des Petitguyot n'étoient qu'un piége pour m'immoler avec plus de facilité. Ces généreux patriotes voulurent protéger mes jours, & ce ne fut qu'en m'accompagnant juſques hors du danger, qu'ils m'arrachèrent à l'aſſaſſinat prémédité.

Telles étoient les plaies horribles dont me frappoient ces êtres féroces, ces agitateurs du peuple, quand la douleur de l'oppreſſion me contraignit à provoquer le miniſtère pu-

blic & la févérité des lois fur eux. Je crus toucher au terme des iniquités exercées contre moi : hélas ! l'autorité mollit..... & la protection qui rendit les lois impuiffantes fur ces hommes de fang, en détruifant mon efpoir, me réfervoit à de plus grands malheurs... O la plus criminelle indulgence ! que font donc les crimes, dans une conftitution nouvelle, fi tant de faits horribles font des vertus qui font abfoudre les fcélérats, & leur affermiffent dans les mains les poignards de la tyrannie ?

Cette coupable impunité réveilla dans l'ame de mes barbares oppreffeurs, de nouveaux projets de vengeance : las de m'accabler d'outrages, & de ne pouvoir boire mon fang, on vit ces enragés arifto-féguin, par un rafinement de cruauté, concerter & exécuter fcélératement le plan infame d'une délation, pour le faire couler dans les fupplices.

C'eft dans le foyer de ces orages, & fous l'égide d'une main intéreffée à me perdre, qu'ils firent jouer tous les refforts terribles, & qu'ils machinèrent ma ruine. Ils faifirent avec avidité un projet d'acte, qu'ils colorèrent des formes légales, pour me dévouer à la

fureur de la prévention générale. C'eſt par cette fourberie, qu'aidés de toutes ces voix vendues à la calomnie, ils vomirent avec des rugiſſemens épouvantans la nature & l'humanité, que j'étois un voleur qui avoit contrefait la ſignature des contrôleurs; que je n'avois fait contrôler ni enregiſtrer aucuns des actes que j'avois reçus. Voilà l'aliment dont ſe reput leur barbare protection acharnée à ma perte, & qui lui parut ſuffiſant pour tenter de me faire arrêter.

A la vue de cette perſécution, au ſeul nom de Crétin, entrevoyant la vexation, l'injuſtice & le deſpotiſme le plus affreux, je pris la fuite; certes, je ne fus pas trompé dans mon attente, car bientôt ce puiſſant protecteur de mes oppreſſeurs, leur parent & leur ami, me deſſervit de manière à en impoſer à la religion du tribunal; puis, pour cacher la main qui me frappoit, il me ſuſcita la dénonciation du miniſtère public. Elle fut ſuivie d'une information dont il fut commiſſaire, & peu de jours après, il ſe fit précéder d'un huiſſier, qui, au nom de l'accuſateur public, déclara que, ſubitement, il alloit faire des recherches judiciaires chez moi. C'eſt avec l'aſſiſtance d'un

adjoint son parent, l'un de mes délateurs secrets, qu'il y procéda. Ils s'introduisent, ils furetent, ils portent des mains aussi avides que rapaces, sur les objets estimés propres à la preuve de quelques délits; ils verbalisent & s'emparent de ce qu'ils veulent. Le vil Mourelet procure un gardien qui lui est dévoué; alors, on cloue, on brise, on ferme & l'on scelle avec une animosité & un scandale inoui.

Le soupçon du délit ne fut pas plutôt acquis, que mon arrêt, écrit en lettres de sang, par le protecteur de mes délateurs, s'exécuta avec autant de fureur que ce despotique commissaire en avoit mis pour l'obtenir du tribunal. Dès le même jour, deux gendarmes & deux huissiers sont chargés de mon arrestation; ce n'est plus dans mon domicile qu'on se borne à exercer des rigueurs, c'est dans le sein de ma famille qu'on se plaît à m'outrager; c'est là que, pour donner plus d'éclat à mon accusation, on pénètre avec main forte dans un ci-devant château. C'est là que les fidelles exécuteurs de la rage de mes ennemis essayent de m'atteindre par l'ignominie, en publiant que j'étois un voleur du trésor national.

A cette époque désastreuse, la turbulence de la horde infernale des Séguin étoit à son comble ; mes assassins parcouroient en paix Gray & Apremont, & leurs gueules impures répétoient avec ivresse la dégoûtante délation du tortu Mourelet, qui affirmoit que j'avois contrefait le seing du contrôleur : j'eusse été heureux, s'ils eussent borné à ce point leur excès de barbarie.

J'ai balancé à citer le morceau suivant ; ma plume se refusoit à le tracer, mais mon indignation m'y force ; j'aurai fait aussi, je l'espère, une bonne action, en réveillant encore sur ce fripon de fils Clément, l'attention des vrais patriotes. Lisez & jugez (1) !

Au moment où l'irascible M. Crétin, bravant les droits de l'homme & du citoyen, me frappoit dans les ténèbres, & qu'il cherchoit à ensevelir sa victime dans le secret des cachots, la

---

(1) Lors de l'évasion du roi, on apporta à l'Assemblée nationale une lettre trouvée au château, cachetée & adressée à la reine. La lira-t-on, dit le président ? Non, répond l'assemblée entière ; il n'est point d'alarme publique qui permette une violation de la foi publique.....

criminelle vigilance des brigands d'Apremont à découvrir quelques indices de crime, les livroit aux attentats les plus révoltans. Ils apprirent l'envoi d'une lettre à l'adreſſe de mes parens; malheureuſement elle contenoit la modique ſomme de 200 livres en aſſignats, deſtinée aux dépenſes de mon voyage; ſitôt ils dépêchèrent le fils Clément, ce nouveau Cartouche, qui, armé & poſté à la caverne de Lecey, arrêta le porteur, lui arracha de force le paquet, & s'enfuit.

Mais qui vengera la foi publique outragée par cet attentat, dont on voudroit bien avoir à me reprocher un pareil exemple! Ce n'eſt point pour moi, malgré la perte que je reſſens du vol des effets de valeur que le paquet renfermoit, que je dénonce ce trait, non pas à l'accuſateur public, puiſqu'inſtruit de cette ſcélérateſſe, on vit ſon miniſtère dans un ſilence léthargique, mais aux ames honnêtes, effrayées de l'abîme dans lequel on m'a précipité.

La conviction de ce brigandage & ſa publicité, transformèrent mes délateurs en hiènes féroces; bien loin que la certitude de mon abſence ſuſpendît leur perſécution, on les

vit s'ennoblir de tout ce que les métiers de mouchards & de sbires ont de plus aviliſſant. Deux de mes parens chargés du ſoin de mes affaires, durant ma proſcription, ſe tranſportèrent à Apremont; bientôt, ſur un rapport inconſidéré, que j'étois arrivé chez moi en plein jour, la horde ſcélérate ſe diſpoſa à faire ſonner le tocſin; mais elle ſe borna à requérir la force de la gendarmerie. Mourelet, ce fourbe que l'on ne peut nommer ſans que le patriotiſme pâliſſe d'effroi, & ſans que la vérité rougiſſe d'indignation, fut l'exécuteur de cet arrêté. Un ſeul gendarme fut à ſes ordres : la valetaille des Clément & Davadan fut commandée & armée pour ſe rendre chez moi; à minuit, ils y volent : Davadan éclaire la bande; Clément la poſte aux avenues : impatiens de ſaiſir leur proie, ils enfoncent les portes, briſent tout ce qu'ils rencontrent, parcourent tous les appartemens, tous les réduits, trouvent enfin deux hommes livrés au plus profond ſommeil; ils fondent ſur ces infortunés; ils ſont précipités à bas du lit, traînés, frappés de toutes parts dans l'obſcurité. Ce fut alors que Caïn Davadan vint éclairer; puis, aveuglé par la rage, indiquant celui qu'il vouloit être moi, lui portoit le fer d'un

bâton dans le ſein. Cet infortuné vit les fuſils de ces sbires tournés ſur lui pour l'ajuſter, tranchons le mot, *pour l'aſſaſſiner.* Ce ne fut qu'au moment où la douleur arracha à cette victime des cris lamentables, que le féroce Davadan voulut bien avouer ſon erreur, & faire retirer ſes brigands. Que d'horreurs !

Ces cruautés nocturnes ne furent que le prélude des violences non moins affligeantes qui ſuccédèrent au matin, pour voiler l'attentat de la nuit. Mourelet, ce bourreau travesti, aſſiſté de ſon gendarme, vint renouveler l'effrayante perquiſition. Mes parens occupés à dreſſer l'état de mes affaires, les virent arriver, les yeux étincelans de fureur, & porter une main rapace ſur leur état, diſant : » *qu'eſt-ce que ça que vous écrivez ? montrez-moi ça* ». Sur leur refus, on les ſaiſit & outrage; ils réclamèrent les droits de l'homme à l'inique procureur, mais en vain; il fallut ſoumettre ça à ſon inſpection (1). D'après cela, aucunes portes fermées ne furent une barrière pour ces forcenés.

(1) Dans ça, par un rapprochement de circonſtances aſſez piquant, on reconnoît les manœuvres des Cartouche du paquet.

Ma cruelle perſécution, qui fournit tant de turpitudes aux chiens enragés de la horde ſéguiniſée, loin de prendre fin, après tant d'injures, de calomnies, d'attentats, de violation de la foi publique, de vol, d'abus d'autorité & de barbarie étendue juſque ſur mes parens, leur fit continuer avec un acharnement indicible, à jeter ſur moi leur bave empeſtée, & à débiter ſur mon compte des projets de crimes tels que l'enfer n'en conçut jamais de pareils. On me voyoit, diſoit-on, tenter d'incendier ma maiſon & pluſieurs autres qu'on ſe plaiſoit à déſigner. Et c'eſt pour donner une lueur de vérité à cette abominable inculpation, que tout fut diſpoſé de la manière la plus formidable pour alarmer les citoyens du lieu; durant le jour, ma maiſon fut en proie aux yeux perçans de mouchards apoſtés, & la nuit, on la vit inveſtie de sbires ſalariés, dont les rapports concertés ſembloient redoubler la furie des Clément, Davadan, Séguin, Mourelet, Petitguyot & autres factieux.

Les voilà retracées, les machinations des membres de la cabale anti-patriotique d'Apremont, & des agens paſſifs d'un deſpote ſilen-

cieux, qui, ſous le rideau, remuoit les fils de ma proſcription. Voilà ce ſang pur d'un vrai patriote, que ces vampires ont pu ſucer à loiſir, & mêler goutte à goutte à leurs venins. Je paſſe ſous ſilence les autres circonſtances de leurs iniquités, dont l'horreur ne peut s'exprimer.

J'ai cru devoir à mes concitoyens un compte de la conduite du deſpotique M. Crétin. Ils ont été témoins de l'arreſtation du contrôleur Palate, ſoupçonné de fraude ; mais ils ne ſavent pas quelles en ſont pour moi les ſuites malheureuſes. M. Crétin, le moteur de cette arreſtation, avoit, je ne ſais dans quel deſſein, omis d'appoſer les ſcellés chez lui ; c'eſt une précaution cependant que la loi commande; mais, en revanche, il n'oublia pas d'exercer contre lui toutes les rigueurs que l'on ſe croit permiſes. D'après cela, la caiſſe & le dépôt public furent laiſſés à l'abandon. On ignore que, par une ſuite de cette marche irrégulière, les délits que l'on m'impute, & le vide de caiſſe qui euſſent été un malheur réparable, ſont devenus une calamité affreuſe pour moi.

C'eſt par cette marche déloyale, que je me

vis contraint à faire les plus grands ſacrifices pour me procurer quantité de mes actes qui, au moment du déſaſtre de Palate, ſe trouvoient dans ſon bureau, qui ne me furent reſtitués qu'avec ſurcharges de dates. C'eſt par là que je me vis néceſſité à les rétablir & à faire des ſoumiſſions en reſtitution de droit à la compagnie, qui, vu les circonſtances, me traita favorablement.

C'eſt encore par cette même marche illégale & révoltante, que je me vis enveloppé, comme caution de Palate, dans un énorme vide de caiſſe, pour lequel, vivement inquiété, je crus ne devoir point demeurer dans l'inaction. C'eſt le détail de cette conduite, qui fut ſoumis aux plus habiles juriſconſultes de Beſançon & de Paris, qui, eſtimant que mon action s'établiſſoit par elle-même, j'étois fondé à me pourvoir contre les abus d'autorité de M. Crétin.

Depuis long-temps il appuyoit la tyrannie des Petitguyot ſes parens, contre laquelle vainement je luttois; mais, dès que je lui parus redouté par cette légitime prétention, c'eſt alors que ſa morgue invétérée ſe renouvela, & qu'il s'occupa du moyen de colorer

ſa vengeance de quelques formes légales; dans l'eſpoir de me perdre, pour ſe ſouſtraire à mes pourſuites.

A peine mes délateurs d'Apremont, ſes parens & amis, eurent-ils machiné ma ruine, qu'aveuglé par la paſſion, l'inſtant lui parut propice pour me faire un crime de ce rétabliſſement de dates, en impoſer au tribunal dont il étoit devenu le chef, & provoquer contre moi la dénonciation de l'accuſateur public.

Ah ! dans le comble de la douleur & de l'infortune, il eſt enfin permis d'éclater ! Citoyens, ſavez-vous combien il eſt déshonorant d'être à la fois ennemi, partie, délateur, juge & exécuteur ? Eh bien ! liſez ce rapprochement de circonſtances, & frémiſſez !

Le zèle ardent, partial & licencieux de M. Crétin, à faire mollir l'autorité de la loi ſur les Petitguyot & complices, ſes parens, mes calomniateurs & aſſaſſins, eſt devenue la ſource de mes plus grands malheurs; car l'impunité qu'il leur aſſura, en les arrachant aux juſtes châtimens qu'ils méritoient, ouvrit les portes à tous les genres de la tyrannie.

Bouleverſé dans mon état & dans ma fortune, par l'inexécution d'une ordonnance, conſervatrice des caiſſes & dépôts royaux, violée de la manière la plus odieuſe, par l'abus du pouvoir de M. Crétin, je me ſens lâchement porter des coups mortels, ſous l'ég ide de ſon autorité, parce que j'ai acquis le droit de me placer à ſa hauteur, & de courber, s'il eſt poſſible, ſon orgueilleuſe puiſſance ſous le joug de la loi & ſous celui de l'opinion publique.

Jouet de ſon autorité outrée, il n'exiſtoit encore aucune délation que celle que lui & ſes protégés d'Apremont tramoient contre moi, qu'il fit des tentatives pour me faire arrêter inopinément.

Soigneux de cacher la main qui me frappoit, il ſe couvrit de la dénonciation du miniſtère public, non moins dans l'eſpoir de me rendre criminel, que dans le ſoupçon de trouver dans mes papiers quelques pièces relatives au vide de caiſſe qui l'intéreſſoit.

Le devoir de me forcer à l'apport de mes minutes au greffe, ne rempliſſant point ſes vues intéreſſées, il préféra venir, aidé d'un

adjoint ſon parent, fureter ſcandaleuſement dans mon domicile (1).

On ſe ſouvient que, lors de cette recherche illégale & irrégulière, il lui échappa ces mots : *il ſeroit ſurprenant que j'aille faire revivre Palate dans cette affaire...... elle ne prendra point fin avant trois ans.....*

On ſe ſouvient que, lorſqu'on ſe plaignit à la municipalité, des violences que, ſans ordre ni autorité, on avoit commiſes pour s'introduire nocturnement chez moi, que le gendarme répondit : qu'ainſi étoit l'ordre de M. Crétin, qui l'avoit chargé de faire un bon, pour toucher chez lui les frais de ces dévaſtations.

On ſe ſouvient encore que ſes protégés publioient hautement que c'étoit lui qui m'écraſoit de ſa toute-puiſſance.

Iſolé dans mon malheur, je me vois, par

---

(1) Rien ne caractériſe mieux la connivence, que l'imprudence de cet adjoint à ſe jacter qu'il alloit être pourvu de mon office; que M. Crétin le lui avoit promis. Hélas ! doit-on hériter de ceux qn'on aſſaſſine.

des menées révoltantes, livré aux tribunaux, sur des indices de délits légers, son ouvrage; parce que j'ai osé me plaindre de ses injustices, tandis que les preuves les plus positives de crimes d'assassinats, de lèse-nation, &c. les plus funestes à la tranquillité publique & particulière, ne paroissent suffisantes pour faire arrêter mes assassins, ses parens, les plus infames traîtres à la Patrie.

Telle est la marche de l'autorité, quand elle ose se mettre au-dessus des règles; une première injustice devient la source d'une autre; & qui a méconnu la loi, méconnoît bientôt ses devoirs les plus essentiels.

Ouï, je suis victime de la scélératesse de la faction contre-révolutionnaire d'Apremont, protégée par le stupide intérêt d'un procureur du roi de l'ancien régime, qui se flattoit sans doute, par le voile ténébreux dont il s'étoit enveloppé, de me mettre pour la vie hors d'état de m'en plaindre. Heureusement ce voile se déchire, & un jour éclatant se répand sur les cruelles & trop effrayantes causes de mes infortunes.

Ces détails sont exacts & incontestables :

ils ſont la vérité, toute la vérité, rien que la vérité; ils ſont le récit de mes perſécutions; ils arrachent le maſque de l'impoſture.... Voilà mon devoir & mon but ...... ô, mes concitoyens ! vous frémiſſez, ſans doute, de voir ainſi un zélé patriote immolé à la fureur ſanguinaire d'une horde ariſto-fanatique, & traité avec plus de rigueur qu'un accuſé convaincu de crimes les plus atroces. Hélas, il fallut moins de noirceur pour faire périr Calas ſur un échafaud ! Heureux ceux qui échappent à de telles embûches; & puiſſe le ciel détourner de vos têtes de ſemblables calamités !

Boudot

notaire, électeur au département de la haute ſaône, martyr de la Liberté.

A DIJON, DE L'IMPRIMERIE DE DEFAY.